

**Arrêté n° 2024-1138 portant composition de la commission de sélection pour le contrat de chaire de professeur junior « Patrimoine culturel et circulations »**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu les articles L. 712-2 et L. 952-6-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2021-1710 modifié du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche, notamment son article 9 ;

Vu la fiche de candidature de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à un projet de chaire professeur junior « Patrimoine culturel et circulations » ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 portant proclamation des résultats de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection prévue par l'article 9 du décret n° 2021-1710 susvisé est présidée par Madame Maria GRAVARI-BARBAS.

Article 2 : Les autres membres de la commission de sélection sont :

- Madame Patrizia BATTILANI
- Madame Saskia COUSIN
- Madame Édith FAGNONI
- Monsieur François GILIGNY
- Monsieur Krystoph KOWALSKI
- Monsieur Thierry LALOT
- Madame Maria MORELLE
- Monsieur Jean-François STASZAK
- Monsieur Pierre WAT
- 

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mai 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original du présent arrêté est disponible auprès de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12 Place du Panthéon – 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'il y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.